



Extrait du Elus communistes et apparentés de Vénissieux

<http://gec.venissieux.org/14-mars-Votez>

# 14 mars : Votez !

- Elus -

Date de mise en ligne : lundi 9 février 2009

---

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

---

## LE 14 MARS : VOTEZ !

### **mobilisation pour la démocratie participative**

C'est un scrutin à un tour, un scrutin important pour la démocratie participative, pour la citoyenneté et l'implication de chacun dans la vie de son quartier, dans la vie de Vénissieux. Le 14 mars, l'élection des délégués de quartier, pour un mandat de trois ans, aura lieu dans chacun des 13 quartiers de la commune. 15 bureaux de vote vont ouvrir leurs portes : un pour chacun des quartiers et deux bureaux de vote pour les quartiers Charréard / Max Barel et George Lévy / Ernest Renan / Moulin à vent.

Qui peut voter ? Tous les habitants du quartier, de toutes nationalités, âgés de 18 ans et plus. Le vote par procuration est aussi admis dans la limite de deux procurations par votant. Elles seront enregistrées jusqu'au 11 mars 2009 à l'aide d'un formulaire tenu à disposition à l'Hôtel de Ville. La participation relève donc d'un acte citoyen, d'un acte ouvert au plus grand nombre, un acte simple, un acte d'engagement.

L'autre versant de ce scrutin, ce sont bien évidemment les candidatures. Là encore, les conditions ne sont pas drastiques. Pour être candidat à l'élection des délégués de son quartier, il faut l'habiter et être âgé de 18 ans ou plus. Un délégué sortant peut à nouveau présenter sa candidature.

#### Premières remontées

Depuis le mois de janvier, les conseils de quartier tiennent leurs assemblées générales. Un thème transversal se détache nettement : celui de la propreté. Une semaine de la propreté est à l'étude -car ces habitudes-là relèvent également de la citoyenneté- ainsi que des discussions approfondies avec les partenaires, notamment le Grand Lyon, pour améliorer la situation. Autre préoccupation commune de la part des habitants : la question de la relation avec les bailleurs et le rôle que peut jouer en interface le conseil de quartier. La reconstruction de la Maison de l'Enfance pour le quartier Joliot Curie, la place des médecins de quartier à Saint-Exupéry, le redéploiement des lignes de bus en lien avec l'arrivée du tramway (question forte sur le quartier Gabriel Péri), la question du stationnement, notamment en centre-ville, ont été évoqués au cours de ces nombreuses AG. Sur certains points, le conseil de quartier est déjà à l'ouvrage, sur d'autres, que ce soit des travaux ou de nouveaux aménagements, le calendrier de travail va vite voir le jour. A tous ceux qui hésitent avant d'aller voter, à tous ceux -au premier rang desquels figure l'opposition- qui ne cessent de railler le rôle des conseils de quartier- la réponse est claire : oui voter le 14 mars a du sens, et la liste susmentionnée des requêtes des habitants en est la preuve.